

<b>Titre du document</b>	Plan de prévention
<b>Référence</b>	FOR/PP/V-1/01/2012
<b>Base documentaire Web</b>	OUI, accès libre
<b>Support</b>	Papier, à imprimer depuis la base
<b>Descriptif</b>	Document de 11 pages à remplir avec des cases à cocher. Ce document doit être établi pour toutes les entreprises intervenant plus de 400h sur l'année ou pour la réalisation de travaux à risques. Si plus de 2 entreprises interviennent de façon simultanée, un coordinateur de sécurité (SPS) est obligatoire.
<b>Thème</b>	Prévention / Sécurité
<b>Version</b>	V-1
<b>Objectifs</b>	Etablir préalablement aux travaux et/ou missions et de manière concertée avec l'entrepreneur et le donneur d'ordre, les règles et consignes de sécurité à respecter avant et pendant le déroulement de l'opération. Cette procédure a pour but de définir clairement les règles de prévention à mettre en place et à respecter afin de garantir la sécurité du personnel de l'entreprise intervenante, du personnel de l'agence et des clients.
<b>Liste de diffusion</b>	Tous les sites Sonepar / Entreprises intervenantes
<b>Contenu (=mots clés)</b>	Prévention, risque, plan, travaux, consigne, règle, sécurité, travaux à risques, entreprise, intervenant, extérieur, urgence, zone de travaux, balisage, précaution, analyse, mesure, travail en hauteur, travail sur toiture, travail sous tension, chute, EPI, machine, outil, nacelle, état, engin, formulaire.
<b>Source</b>	Code du Travail
<b>Où se procurer le document</b>	Site web Immobilier Sécurité
<b>Utilisation</b>	A chaque opération de plus de 400h cumulées par la même entreprise ou présentant des risques répertoriés
<b>Archivage du document</b>	Le temps de l'opération ou des travaux
<b>Signataires</b>	Entrepreneur ou intervenant et Directeur d'agence

<b>SOURCE</b> Graphito	<b>DESTINATAIRES</b> Responsable Sécurité	<b>AUTEURS</b> Mr Clausse, Mr Donnève, Mr Perramond	<b>NOMBRE DE PAGE</b> 1 / 1	<b>REFERENCE</b> AUD/CVD/V-1/01/2012
---------------------------	--	---	--------------------------------	---